

Les pionniers de l'or noir du Pechelbronn
(6) MARIE-ANNE CHARLOTTE LE BEL
(1765-1848)

CHAPITRE I

L'alliée de Clermont-Ferrand

Marie-Anne Charlotte, la fille aînée d'Antoine Le Bel, eut un rôle non négligeable dans l'évolution des mines et manufacture d'asphalte du Pechelbronn. Tout d'abord, elle élimina leur concurrent direct, le baron de Bode, propriétaire de la saline de Sultz-sous-Forêts, en le dénonçant comme émigré. Elle renoncera ensuite à sa part d'héritage pour ne pas les fragiliser davantage. Son second fils Auguste, enfin, accepta d'en prendre la direction technique, bien qu'il eût grandi à Clermont-Ferrand, dans la lointaine Auvergne. Marie-Anne Charlotte Le Bel avait épousé à Paris Claude Alexis Mabru, qui était le fils d'un bon ami de son père, au service comme lui du comte d'Artois. Avec lui, elle occupera les premiers rôles sous la Révolution à Clermont-Ferrand. Elle eut l'occasion de séjourner à trois reprises au Pechelbronn, et c'est en en revenant que son époux trouvera la mort dans l'accident de son attelage.

Marie-Anne Charlotte est née à Paris, lieu de résidence ordinaire de ses parents. Mais quand ? Son contrat de mariage, conclu le 6 juin 1777 devant le notaire Dosphant, rue de l'Arbre sec, premier arrondissement, indique qu'elle était alors « *âgée de quinze ans passés* » (1). Elle serait donc venue au monde vers 1762. Or ses parents ne s'étaient unis qu'en février 1765 (2). Elle serait donc née trois ans environ avant leur mariage. Serait-elle issue d'une précédente union ?

Sûrement pas ! Le contrat de mariage précise bien qu'Anne Marie Charlotte habitait alors chez ses parents « *Antoine Lebel et Dame Anne Catherine de Saint-Roman, en cette ville de Paris, rue Vivienne, paroisse St-Eustache* ». Tous les documents de famille ultérieurs en font leur héritière légitime, à égalité de droits avec ses frère et sœur, Marie-Joseph-Achille et Anne Antoinette Rosalie. Il faut donc supposer que son âge fut quelque peu avancé pour lui donner les apparences de la majorité légale, alors de quinze ans pour le mariage des nubiles.

Rien de surprenant à cela. Le maquillage d'état civil était alors monnaie courante. Ainsi, le 7 germinal an XIII (28 mars 1805), Barbe Rosalie Joséphine Vanlenberghe, qui n'avait pas encore seize ans, avait-elle été vieillie d'un an pour son mariage avec le Colmarien Jean Rapp, futur aide de camp de Napoléon, qui lui-même s'était rajeuni de deux ans, puisqu'il était son aîné de dix-huit ans (3). Napoléon Bonaparte se vieillira lui aussi de quelques années pour le jour de ses noces, le 19 ventôse an IV (9 février 1796), à Paris, afin de réduire son écart d'âge avec Joséphine de Beauharnais, son aînée de six ans...

Mariée à un Auvergnat

Antoine Le Bel avait marié sa fille aînée à Claude-Alexis Mabru, qui était le fils unique d'une de ses relations de travail, Messire Claude Mabru, « *conseiller d'Etat du roi, receveur des consignations des cours de Clermont-Ferrand, receveur du centième denier des offices et des arts et métiers* ». Celui-ci se chargeait donc de collecter l'impôt du centième denier dans l'ancien duché d'Auvergne, d'abord pour le compte du roi, puis à partir de 1773 pour le compte du comte d'Artois, le second frère du roi Louis XVI, lorsque l'Auvergne fut versée dans l'apanage de ce dernier.

M. Mabru père était « *un homme de mérite, honoré de la confiance de l'administration royale. Il n'y a jamais eu de plainte contre lui* », peut-on lire dans une note datant de 1779 (4). Nous savons qu'en janvier 1774, il avait fait le voyage de Clermont-Ferrand à Paris pour porter l'or de sa recette de 1773 directement à la surintendance du comte d'Artois, dont Antoine Le Bel était alors le premier commis des finances. Il refit le même voyage l'année suivante pour y porter sa recette de 1774. Sans doute a-t-il fait la connaissance du propriétaire du Pechelbronn à l'occasion de ces opérations. Les deux hommes se seraient alors rapidement liés d'amitié, d'autant qu'ils avaient pratiquement le même âge (la cinquantaine en 1774).

M. Mabru père ne put cependant rester longtemps au service du comte d'Artois. « *Il était trop exact*, poursuit notre note de 1779. *Il ne plaisait ni au Chancelier Bastard* (qui administrait l'apanage du comte d'Artois), *ni au Sr Pyron* (qui avait remplacé Antoine Le Bel en septembre 1776 comme premier commis des finances). *Il fut révoqué et depuis, Monseigneur le comte d'Artois a perdu plus d'un tiers sur le revenu du centième denier* » (4).

La surintendance du comte d'Artois avait alors ses bureaux rue de Richelieu à Paris. Antoine Le Bel habitait à deux pas, rue Vivienne, à l'un des deux angles que cette rue forme avec la rue Colbert, la rue Vivienne étant immédiatement parallèle à la rue de Richelieu. L'un de ces angles est occupé aujourd'hui par une école maternelle, l'autre par la Bibliothèque Nationale. Impossible de dire lequel des deux était la résidence du propriétaire du Pechelbronn. Il faut supposer qu'Antoine Le Bel invitait M. Mabru père chez lui à déjeuner ou à souper, que celui-ci s'émerveilla alors de la grâce de la petite Marie-Anne Charlotte, et qu'il la trouva très assortie à son fils Claude-Alexis. Sans doute même arrivait-il que M. Mabru père soit accompagné de son fils, surtout qu'il tenait à lui faire suivre la même carrière.

Quand l'union des deux jeunes gens fut connue, une relation d'Antoine Le Bel, M. Charles Alexandre de Neirac, subdélégué de l'intendant de Montauban auprès de l'évêché de Vabres, lui adressa de Vabres, dans le Rouergue, un mot de félicitations, qui ne fait que conforter l'hypothèse de ces dîners d'amis, puisqu'il y évoque également les invités que le propriétaire du Pechelbronn avait reçus à sa table (4).

Liliane Godat-Chanimbaud, l'historienne des Mabru, en tout cas, est convaincue que le mariage n'eut pas vraiment besoin d'être arrangé, les deux jeunes gens étant en grande partie allés d'eux-mêmes l'un vers l'autre (5). Pour notre part, nous pouvons ajouter que l'une des grâces dont s'ornait Marie-Anne Charlotte était d'avoir profité dès 1773 de leçons de dessin d'un artiste-peintre nommé Treuel, que son père faisait venir à demeure. Et c'est à l'occasion d'une de ces leçons particulières que le peintre Treuel s'était aperçu que le petit tableau que le propriétaire du Pechelbronn avait acheté en avril 1767 pour la modique somme de 15 livres 2 sols, puis posé sur le trumeau de la cheminée de son anti-chambre, était en réalité un Nicolas

Poussin. Antoine Le Bel s'empessa alors d'offrir ce petit chef d'œuvre à l'un de ses supérieurs hiérarchiques, le trésorier général Nogaret, qui lui-même le revendit ensuite au comte d'Artois (6).

Nous pouvons également préciser qu'Antoine Le Bel avait compté sur les revenus de sa nouvelle fonction de secrétaire du sceau à la Chancellerie du comte d'Artois pour constituer la dot de sa fille, mais que ce supplément d'honoraires lui fut refusé par le Chancelier Bastard, pour le motif qu'il ne s'était jamais pratiqué. Ce qui aurait causé le début de la brouille entre les deux hommes (7).

Le jeune marié avait fréquenté le Collège d'Harcourt à Paris (5). C'est l'actuel Lycée St-Louis, 44 boulevard St-Michel, dans le Quartier Latin, juste en face de la Sorbonne, où il eut pour condisciple et ami le marquis de La Fayette, future célébrité universelle. Celui-ci était son cadet de deux ans et au demeurant un compatriote, puisque le marquis était né au château de Chavagnac, au sud de Brioude (sénéchaussée de Riom). Très coté, le Collège d'Harcourt fut également fréquenté par Boileau, Racine, Diderot, Perrault, le marquis de Sade et Talleyrand.

Le 23 mars 1774, donc deux ans avant le mariage, M. Mabru avait procuré à son fils, pour la très coquette somme de 36 000 livres, l'office de trésorier au bureau des finances de Riom, la capitale historique du duché d'Auvergne, à une quinzaine de kilomètres au nord de Clermont-Ferrand. Office qui était devenu vacant par le décès de Louis François de Leygonie de la Bastide (9). Mais lorsqu'il prêta le serment accoutumé au roi Louis XV, Claude-Alexis fut très intimidé. Il eut alors un tel accès de rougeur que le vieux monarque avait trouvé que « *ce jeune magistrat pourrait passer pour une vierge* » (5).

François Bastard, le Chancelier du comte d'Artois, en tout cas, le mettra immédiatement à contribution. Les registres nous apprennent ainsi qu'il lui confia la collecte dans la province d'Auvergne du droit du centième denier des officiers de judicature, police et finances et autres pour les années 1774 et 1775 « *sans aucune distinction de généralité* ». L'ordre de mission lui demandait même d'« *envoyer tous les quinze jours un bordereau exact de sa recette, (d') en rendre bon et fidèle compte toutes et quantes fois qu'il en sera requis et (d') en remettre le produit au trésor du comte d'Artois, à peine d'y être contraint* ».

Mais Claude-Alexis, sans doute aidé par son père, sut très bien se tirer d'affaire. Pour l'année 1774, sa recette se monta à 41 248 livres, alors que son collègue Delaye ne récolta que 35 273 livres dans le Limousin, et son autre collègue Pineau que 16 041 livres dans l'Angoumois (8).

En présence de douze témoins

Le contrat d'union du 6 juin 1777 donne au marié « *vingt et un ans passés* » (ce qui semble exact) ainsi que les titres de « *chevalier, conseiller du roi, président trésorier des finances, juge directeur des domaines de Sa Majesté (et de) grand voyer de la généralité de Riom et province d'Auvergne* ». Mais son père était le seul parent présent, car Claude-Alexis avait perdu sa mère à l'âge de huit ans et ses deux sœurs étaient mortes en bas âge.

Pour l'occasion, le père et le fils s'étaient logés à l'hôtel de Bouillon, quai Malaquais à Paris. Ordinairement, ils habitaient à Clermont-Ferrand un immeuble cossu situé 4-6 rue des

Petits-Gras (autrement dit rue des petits degrés), paroisse St-Genest, rue perpendiculaire à la rue des Gras, qui pour sa part descend du parvis de la cathédrale en direction du Puy de Dôme, qui lui fait face dans le lointain.

Pour ce contrat de mariage, M. Mabru père mobilisa pas moins de huit témoins. Les uns étaient de la meilleure noblesse d'Auvergne, les autres des voisins choisis de Romagnat, au sud de Clermont-Ferrand, où il avait sa propriété de campagne (14 rue du Maréchal Fayolle, en haut de la rue de Strasbourg !). Ce sont, dans l'ordre de leur énumération :

- le haut et puissant seigneur François Julie comte de la Tour d'Auvergne et d'Apcher, baron de la Margeride, seigneur de Créqui et autres lieux, maréchal des camps et armées du roi, et « *petit cousin* » de M. Mabru père ;
- Messire Jean Charles de Clary, chevalier seigneur de Candolle et autres lieux, conseiller du roi en ses conseils, et résident de sa Cour des aides d'Auvergne ;
- Messire Pierre Faron Benoît Guerrier de Bézance, chevalier seigneur de Romagnat et autres lieux, chevalier honoraire de l'ordre de St-Jean de Jérusalem, conseiller du roi en ses conseils et honoraire de sa Cour des aides d'Auvergne, et maître des requêtes ordinaires de son hôtel ;
- Messire Ange Joseph René Guerrier de Romagnat, chevalier conseiller du roi en sa cour et Parlement de Paris ;
- le haut et puissant seigneur Sébastien comte de Rollat, chevalier seigneur de Brughaliet, autres lieux, et baron de Cournon ;
- le haut et puissant seigneur Pierre Guillaume de Chavaudon de Sainte-Maure, chevalier conseiller du roi en ses conseils, et président de sa Chambre des comptes de Paris ;
- M. Pierre André Le Chenetier, avocat au Parlement et premier secrétaire de M. le procureur général au Parlement de Paris ;
- M. Jean Pierre Bontemps, ancien secrétaire des commandements de feu Son Altesse M. le duc de Bouillon ;
- et M. Jean Direnc (?), avocat et procureur au Parlement (1).

Antoine Le Bel ne put en faire autant. Il ne convia que quatre témoins (deux fois moins !). Mais on peut gager qu'ils comptaient parmi ses plus meilleures relations du moment. Le premier d'entre eux n'était autre que Monseigneur Jean de la Croix de Castries, évêque de Vabres et abbé de Sorgni, autrement dit l'évêque de sa ville natale de St-Sernin-sur-Rance. Le diocèse de Vabres, en effet, avait été découpé en 1317 dans le diocèse de Rodez, jugé trop étendu. Réintégré à ce même diocèse sous la Révolution, il correspondait grosso modo à la partie du département de l'Aveyron s'étendant au sud de la rivière du Tarn. L'évêché avait son siège à Vabres-l'Abbaye, à 4 km à l'ouest de St-Affrique, sur la route de St-Sernin. Jean de la Croix de Castries en fut le dernier titulaire de 1764 à 1790, après avoir été prévôt de Ste-Cécile d'Albi et agent général du clergé de France. C'était un cousin du ministre de la Marine, Charles Eugène Gabriel de la Croix marquis de Castries. Adversaire déclaré des Philosophes, il avait applaudi à la condamnation par l'Eglise de l'*Encyclopédie* ainsi que de l'*Emile* et du *Contrat social* de Jean-Jacques Rousseau. Il venait souvent à Paris pour l'assemblée générale des évêques et y mourut en 1796 à 79 ans. Au mariage de Marie-Anne Charlotte Le Bel, il était dans sa soixantième année (9).

Les trois autres témoins conviés par Antoine Le Bel étaient : Messire Jean Bardy, vicaire général et officiel du diocèse de Vabres, Messire Perin, avocat aux Conseils, et Jean Pierre Favier, commissaire député des Etats de Languedoc, sur lesquels, hélas, nous ne savons rien.

Cette double participation vabraise laisse supposer qu'Antoine Le Bel était devenu le correspondant à Paris de l'évêque et de l'évêché de Vabres, comme il l'avait déjà été pour les Etats des Quatre vallées des Pyrénées. Ainsi, M. de Neirac, le correspondant d'Antoine Le Bel à Vabres, ne se privait-il pas de faire appel à lui pour régler diverses affaires locales. Coup sur coup, au début de 1778, il lui demanda d'obtenir un arrêt du roi autorisant la coupe du bois de réserve de l'abbaye de Nonenque ; de faire siéger « *à la grande direction* » le procès d'un certain M. Ricard contre un dénommé M. de Clarac ; d'intervenir sur les rentes du domaine de St-Affrique ; et de faire expédier les provisions de la charge de conseiller auditeur en la cour des aides et finances de Montpellier pour M. de Luzençon, le gendre de M. de Neirac (10).

Conforme au droit écrit auvergnat

Pour son propre contrat de mariage du 5 février 1765 (11), Antoine Le Bel s'était conformé « *aux lois qui régissent (sa ville natale) de St-Sernin, pays de droit écrit, ressort du Parlement de Toulouse* ». Le contrat de mariage de sa fille se revendique au contraire du « *droit écrit tel qu'il est observé dans le présidial de Clermont-Ferrand* », et cela même si les jeunes mariés devaient se fixer ou faire des acquisitions dans des pays « *sujets à des lois, coutumes ou usages contraires* ». Cette prépondérance de l'Auvergne sur le Rouergue ne peut être que le fait de M. Mabru père, qui fut toujours « *très impérieux et très exigeant dans ses volontés* », selon les propres termes de son fils (5).

Ainsi donc Claude-Alexis se maria-t-il « *avec les biens et droits lui appartenant* », et qui consistaient en sa charge de trésorier, en ce qui lui est venu de feu sa mère et en ce qui lui revenait d'une feuve veuve Blanchon (sa grand-mère maternelle ?), dont il a été l'héritier.

De leur côté, Antoine Le Bel et son épouse avaient constitué pour leur fille un dot de 43 000 livres en avance d'hoirie sur leurs successions futures, qu'ils promettaient de verser au jeune époux Mabru en plusieurs termes. Le premier terme, de 3 000 livres, serait payé « *en habits et linges de trousseau à l'usage de leur fille* » la veille de son mariage religieux « *en face de la Sainte-Eglise* ». Ce qui sera effectivement observé. Quant aux 40 000 livres restantes, elles devaient être versées à Paris avant six ans en des paiements d'au moins 12 000 livres, avec les intérêts « *sur le pied du denier vingt* », soit 5 %. Mais, disons-le tout de suite, ces 40 000 livres (qui sont aussi le montant auquel le baron de Bode adjugera la saline de Soultz-sous-Forêts le 12 avril 1787), ne seront jamais versées du vivant d'Antoine Le Bel, ni même après, selon toute apparence.

Autres dispositions typiquement auvergnates : tout ce qui échera à Marie-Anne Charlotte durant son mariage, soit par succession, donations, legs ou autrement, aura nature de bien dotal. M. Mabru père promettait d'autre part de loger, nourrir, éclairer, blanchir, chauffer et entretenir les jeunes mariés, leurs enfants ainsi que les domestiques qu'ils auront à leur service. Il promettait aussi de leur donner les sommes nécessaires à leurs menues dépenses particulières et de leur fournir une voiture à deux chevaux, dont il prendra également à sa charge l'achat et l'entretien, ainsi que les gages de leurs domestiques, « *le tout tant dans sa maison de ville à Clermont que dans sa maison de campagne* » de Romagnat. Il s'engageait même à subvenir aux frais et dépens de l'éducation de leurs enfants. Mais ce service était loin d'être gratuit. En contrepartie, les mariés devaient lui remettre les revenus dont ils jouiront !

Enfin, dernière disposition : le survivant des époux aura, qu'il ait ou non des enfants, une somme de 8 000 livres sur les biens du premier mourant. C'était la clause dite du « *gain mutuel de survie* ». Si la survivante était Marie-Anne Charlotte, elle prendra en outre son trousseau, ses bagues, diamants, bijoux, robes, linges et dentelles. Elle aura aussi droit à une pension viagère de mille livres par an sur les biens de son époux. Si le survivant était au contraire Claude-Alexis, il retiendra, outre le gain mutuel de survie, le trousseau de son épouse (1).

La naissance de Claude

Le jeune couple ne perdit pas son temps. Son premier rejeton fut annoncé pour avril de l'année suivante. Dès le début du mois de mars 1778, la mère de la mariée et sa seconde fille Rosette (Anne Antoinette Rosalie) prirent donc la route de l'Auvergne pour assister la jeune maman dans ses couches, ainsi que nous l'apprend la correspondance de M. de Neirac, l'ami vabrais (10). La naissance, heureusement, se passa fort bien le 31 mars 1778, pour la mère comme pour l'enfant de sexe masculin, que l'on prénomma Claude. Il sera Polytechnicien et officier d'artillerie et viendra plusieurs fois faire étape au Pechelbronn.

Mais ce n'est que cinq mois plus tard, le 7 septembre 1778, que Marie-Anne Charlotte adresse à son père sa première lettre de jeune maman. Cette lettre est d'autant plus émouvante qu'Antoine Le Bel, accusé de fausses écritures et de falsifications, sera incarcéré trois mois plus tard pour une durée de plus de trois ans et demi, d'abord à la Bastille, puis à la Conciergerie du Parlement, sur l'Île de la Cité à Paris. C'est d'ailleurs parmi les papiers qui furent saisis à son bureau au lendemain de son arrestation, que nous l'avons retrouvée. Nous ne pouvions que la reproduire intégralement :

De Romagnat, le 7 septembre 1778

Mon cher petit papa,

Vous serez tenté sans doute de m'accuser de négligence. Elle serait impardonnable si elle était purement volontaire. Mais les embarras inévitables que me cause la nourriture de mon petit et les occupations de mon petit ménage sont des excuses que vous ne pouvez manquer d'accueillir. D'ailleurs, je sais souvent de vos nouvelles et vous devez bien savoir des miennes. Aussi, connaissant vos occupations, j'évite autant qu'il m'est possible de vous étourdir de mes lettres. Mon attachement pour vous doit vous répondre des dispositions de mon cœur.

Vous nous avez appris le changement de l'apanage, qui nous a tous rempli de joie, en ce que M. Mabru (père) reprend la recette du centième denier, qui est un objet d'au moins 1 200 ou 1 500 livres de rente par an et que moi et mon mari il nous rentrera peut-être 1 100 livres que mon mari avait conjointement avec ses confrères.

J'ai bien des remerciements à vous faire de l'argent que vous avez eu la bonté de nous envoyer. J'ai été mortifiée d'être obligée de vous le demander, mais je ne l'aurais jamais fait si je n'eus trouvé une occasion utile et lucrative pour le placer. Comme mon mari se trouve suivant ses titres de famille allié à M. Destin (il faut sûrement lire : d'Estaing), nous avons pensé que de lui écrire ne faisait aucun mal, si toutefois cela ne faisait pas de bien. En conséquence, je vous priera de vous informer comment et par quelle voie nous pourrions lui faire parvenir des lettres, quelle qualité nous devons lui donner. Je suis présentement fort contente. Toute la famille se porte au mieux. Il ne manque plus à mon bonheur que de vous rejoindre et de vous embrasser tous les jours de ma vie.

Votre très humble et très obéissante fille et servante Mabru (10).

Interrogatoires

Antoine Le Bel, cependant, ne va pas hésiter à impliquer MM. Mabru père et fils dans son procès pour falsifications. Depuis son cachot de la Conciergerie, il les supplie d'aller retrouver à Riom dans les papiers de feu M. Amydocelle, contrôleur des vingtièmes, une pièce essentielle, qui pouvait le disculper entièrement. Il s'agissait d'une lettre où il donnait ses instructions à ce contrôleur en se référant à celles qu'il avait lui-même reçues du chancelier Bastard. Elle pouvait donc prouver que les corrections par grattage, dont on l'accusait, avaient en réalité été ordonnées par le chancelier Bastard lui-même.

Au printemps de 1779, Mabru fils fit donc le voyage de Clermont-Ferrand à Riom pour tenter de retrouver chez le frère du contrôleur Amydocelle cette précieuse correspondance. Mais en vain. Deux semaines plus tard, il refit le même déplacement en compagnie de son père, dont l'autorité pouvait impressionner davantage. Hélas, sans davantage de succès. Puis, comme Antoine Le Bel avait évoqué cette correspondance dans l'un de ses mémoires en défense ainsi qu'au cours de ses interrogatoires à la Conciergerie, le père et le fils Mabru furent décrétés d'assignés pour être ouïs le 29 mars 1779 et durent à leur tour s'en expliquer. Claude-Alexis, fut interrogé le premier, le mercredi matin 9 août 1780, en la Chambre d'instruction de la Conciergerie. M. Mabru père, alors âgé de 56 ans, répondit aux questions du procureur général le 15 décembre suivant, en la Chambre de l'Edit de la dite Conciergerie. Pour l'occasion, il s'était logé chez le Sr Maclard, rue de Seine, derrière le collège Mazarin (7) (12).

MM. Mabru, père et fils, décidément inséparables dans cette affaire, furent aussi entendus sur la création de quatre offices de procureur au bureau des finances de Riom, qu'Antoine Le Bel aurait vendus 900 livres, au lieu de 400 livres, leur tarif réel (13). Mais le 26 juillet 1783, ils seront finalement déchargés de toute accusation dans ce qui aura été l'une des plus grosses instructions du moment (12).

M. Mabru père avait heureusement pu reprendre ses fonctions de receveur du centième denier, courant 1778, lorsque la généralité d'Auvergne retourna dans l'apanage du roi. Il faisait cette recette à son bureau de la rue des petits gras, à Clermont-Ferrand, du mois d'avril à la fin du mois de septembre, tous les jours de neuf heures à midi, puis de trois à six heures, ainsi que nous l'apprend un avis qu'il avait fait insérer le 20 avril 1780 dans la *Feuille hebdomadaire pour la Haute et Basse Auvergne* (5).

De son côté, le jeune couple Mabru s'était installé place du marché au bois (l'actuelle place Michel de l'Hôpital) à Clermont-Ferrand, à l'arrière de la cathédrale. Marie-Anne Charlotte y ouvrit bientôt une boutique de toile, tissus et colifichets. Elle avait ses appartements au-dessus. Ceux-ci, précise Liliane Godat, comprenaient un grand salon de réception, des bureaux où travaillait son époux, et des chambres pour les enfants et les domestiques. Un deuxième fils, Auguste, leur naîtra le 29 juillet 1780 (il dirigera la mine et l'usine du Pechelbronn de 1812 à 1838) ; puis une fille, Adèle, le 2 juillet 1784 (elle aura le marquis de La Fayette pour parrain et épousera Benoît Monestier, fils d'un médecin, maire de Clermont-Ferrand à deux reprises). Paul, le dernier, et autre futur Polytechnicien, ne verra le jour que beaucoup plus tard, le 30 août 1793 (5).

Une créance de 66 000 livres

A son décès le 23 décembre 1788 à Wissembourg, Antoine Le Bel n'avait toujours pas versé la dot de 40 000 livres qu'il avait promise à sa fille le jour de son mariage. Avec les intérêts, la dette se montait donc, douze ans après, à 66 000 livres, selon l'inventaire établi au Pechelbronn le 19 mai 1789 et jours suivants (2). En montant, c'était la plus forte dette laissée par le défunt. A titre de comparaison, Antoine Le Bel n'était débiteur au même moment que de 32 700 livres, en principal et intérêts, envers Mme de St-Roman de Paris, qui est peut-être une sœur de sa veuve ou sa veuve elle-même.

Les époux Mabru étaient en droit de réclamer leur part d'héritage comme le paiement de cette dette sur la succession laissée par Antoine Le Bel. Mais ils s'en abstinent, sans doute pour ne pas mettre en péril un patrimoine, si chèrement acquis et dont la continuation allait devoir être assurée désormais par la veuve de l'ancien premier commis des finances du comte d'Artois. On s'entendit donc sur une formule de propriété en nom collectif, dont nous n'avons hélas pas encore pu retrouver l'acte notarié. Celle-ci consistait à déclarer le domaine du Pechelbronn indivis entre les époux Mabru et la veuve d'Antoine Le Bel, en sa qualité de mère et de tutrice naturelle de ses deux enfants encore mineurs (Marie Joseph Achille et Anne Antoinette Rosalie).

Aussi donc, quoique résidant à Clermont-Ferrand, Marie-Anne Charlotte et Claude-Alexis Mabru restèrent-ils solidairement liés au devenir de la mine et de l'usine du Pechelbronn. Leur intérêt bien compris était qu'elles continuent de se développer au mieux, ou du moins qu'elles ne soient pas acculées à la faillite. Les événements de la Révolution ne manqueront évidemment pas de leur donner de ce point de vue quelques frayeurs. A deux reprises au moins, Claude-Alexis dut ainsi adresser des courriers pressants à Paris pour tenter de rétablir la situation, comme nous le verrons un peu plus loin.

Pour les mêmes motifs, les époux Mabru eurent également le souci d'en soutenir les ventes. Sous le Directoire, la ville de Clermont-Ferrand est ainsi mentionnée comme l'un des principaux débouchés des graisses du Pechelbronn, à côté de Paris, St-Dizier, Lyon, Montreuil-sur-Mer, Metz, Nancy, Strasbourg et Bruxelles (14). Les tonnelets de graisse étaient-ils entreposés dans la boutique de mode que Marie-Anne Charlotte avait ouverte place du marché aux bois, en bas de son appartement ?

Réformer l'impôt

Mais nous devons revenir en arrière. Car en Auvergne, Claude-Alexis Mabru avait entre-temps pris de quelque importance. En août 1780, à vingt-quatre ans, il n'était que président trésorier de France du bureau des finances de Riom (7). Mais quelques années plus tard, le voilà président trésorier général de France de la généralité d'Auvergne, juge directeur des domaines de Sa Majesté, grand voyer de la généralité de Riom et province d'Auvergne et chevalier de l'ordre du roi. Son père avait également obtenu son anoblissement en lui procurant les titres de chevalier seigneur de Jarrige, Rusole, Chastanac, St-Bonet et autres lieux (5).

Collecteur consciencieux des impôts royaux, Claude-Alexis ne pouvait qu'être entraîné dans le vaste débat qui saisit alors la France sur la difficulté à couvrir les dépenses de l'Etat. Il se trouva qu'en février 1787, son ami le marquis de La Fayette fut affecté à l'un des sept

bureaux composant la nouvelle Assemblée des notables de Versailles. Comme par hasard, c'était le bureau que présidait le comte d'Artois, dont le marquis était un familier, puisqu'ils avaient appris ensemble à monter à cheval au manège de Versailles.

C'est ainsi que le marquis de La Fayette rédigea plusieurs avis motivés sur la taille, le commerce des grains et la corvée. Puis en juin, il est désigné par Louis XVI pour former avec quatre autres membres l'assemblée provinciale d'Auvergne, qui s'ouvrit le 14 août 1787 dans la grande salle du collège de Clermont-Ferrand. A la première session du 8 novembre 1787, il dénonça le manque de fermeté du roi : l'Auvergne était en effet du petit nombre de provinces qui n'avaient pas contribué à l'augmentation de revenus qu'avait décrétée Calonne, le ministre des finances (15).

Claude-Alexis entra dans ces discussions en publiant anonymement en 1787, dans sa ville natale, un opuscule in-4° de 125 pages, intitulé « *Essai sur la nature et la répartition de l'impôt en Auvergne par un habitant de la province* ». Opuscule qu'il dédia évidemment au marquis de La Fayette. « *Mon ambition, expose-t-il en préface, n'est pas d'être un réformateur. Je connais mes forces et n'aspire point à une gloire si dangereuse. Mais je suis un citoyen zélé. J'ai vu des abus et j'ai cru que comme bon patriote on me permettrait de dire comment ils peuvent cesser.* » Plus loin, il ajoute : « *J'ai vu pratiquer des systèmes et ces systèmes je les ai observés. En les voyant presque aussitôt renversés qu'établis, je me suis dit à moi-même que sans doute ils avaient un vice secret. Ce vice, je me suis appliqué à le chercher.* »

L'essai est divisé en cinq parties : « *Avertissement* », « *Des impositions en général* », « *De la taille* », « *De la capitation* », et « *Des vingtièmes* ». Claude-Alexis croit d'abord devoir redéfinir les trois principaux impôts royaux les uns par rapport aux autres, tant les choses s'étaient embrouillées, puis il propose les moyens de « *les répartir d'une manière qui rende leur compétence, sinon moins onéreuse, au moins plus juste et plus égale* ».

Concernant la taille, il propose d'établir « *une table générale à laquelle puissent se rapporter tous les objets soumis à l'impôt* ». « *Cette table sera divisée en autant de tables particulières qu'il y a de natures de culture dans la province. Ainsi, il y en aura une pour les terres labourées, une pour les prés, une pour les vignes, une pour les bois, et une pour les montagnes et pâturages, etc. Ces tables particulières contiendront à leur tour un certain nombre de degrés, qui seront encore subdivisés par la description des diverses qualités de sols que contiennent les communautés* » (16).

Ces propositions ne connurent sans doute jamais le moindre début d'application. Mais le marquis de La Fayette n'oublia pas de rendre la politesse. En retour de sa charmante dédicace, il fit obtenir à Claude-Alexis le cordon de St-Michel (17).

Le notable couthoniste

A Clermont-Ferrand, ni Claude-Alexis Mabru, ni son épouse Marie-Anne Charlotte ne seront donc des adversaires du changement. Bien au contraire. Claude-Alexis s'était très tôt affilié à la loge St-Maurice, l'une des trois loges franc-maçonniques de Clermont-Ferrand (5). En quoi, il ne faisait d'ailleurs que suivre l'exemple du marquis de La Fayette, autre franc-maçon notoire.

En toute logique, Claude-Alexis fréquente donc dès le début la Société des amis de la Constitution, dont il sera l'un des plus ardents piliers. C'est ainsi qu'en décembre 1790, lorsque est éventé un premier complot royaliste à Lyon, il est envoyé dans l'ancienne capitale des Gaules, accompagné d'un commissaire de la Société populaire d'Issoire (un dénommé Chirac !), prendre des informations précises sur les événements qui venaient de s'y dérouler et promettre aux Lyonnais des secours armés dès qu'ils en exprimeraient le besoin.

Son rapport parut si instructif, qu'il fut décidé de l'imprimer, de l'envoyer à l'Assemblée nationale à Paris, à tous les départements, à toutes les sociétés populaires ainsi qu'à toutes les municipalités de France, « *afin de répandre parmi les patriotes français les détails authentiques du projet de contre-révolution qui devait avoir lieu en la ville de Lyon et afin de les instruire des véritables moyens qui ont été employés avec autant de prudence que de zèle pour faire échouer cet infâme projet* » (18).

Les choses se radicalisant, Claude-Alexis se rallie ensuite à l'homme fort du département, qui n'est autre que le robespierriste Georges-Auguste Couthon. Du coup, l'époux de Marie-Anne Charlotte change de bord : il se détache des lafayetteistes et des monarchistes constitutionnels pour s'afficher avec les régicides. S'émancipant de l'autoritarisme paternel, il jette aussi aux orties les titres de noblesse que l'auteur de ses jours lui avait procurés

Avocat franc-maçon, fils et petit-fils de notaires à Orcet (Puy-de-Dôme), Couthon avait d'abord été élu à la municipalité de Clermont-Ferrand, puis député à la Convention. En 1793, il est chargé de lever dans son département d'origine 25 000 volontaires contre les fédéralistes lyonnais et de veiller à la bonne application en Auvergne de toutes les décisions de l'Assemblée.

C'est donc lui qui organisa l'écrasement de la commune de Lyon, d'août à octobre 1793, écrasement auquel participa d'ailleurs également Marie Joseph Achille, le fils d'Antoine Le Bel, mais comme simple volontaire des armées de la République. Jacobin fanatique, Couthon est aussi à l'origine de l'interdiction des cultes et de la formule « *la République française est une et indivisible* ». Par décret, il avait supprimé les droits de la défense, au motif que les innocents n'en avaient pas besoin. En véritable proconsul, il avait en outre fait raser plusieurs clochers d'église en Auvergne et institué un comité de surveillance (des suspects) dans chaque district.

Toussaint révolutionnaire

Claude-Alexis Mabru suivit ces mots d'ordre. En 1793, il procéda à Aigueperse aux arrestations ordonnées par Couthon. En septembre, il ramena de Montaigut un convoi de soixante suspects, des femmes pour la plupart, qu'il présenta au proconsul en ces termes : « *Cher citoyen représentant, je t'amène des pigeonneaux pour remplir ton colombier* » (19). On le vit ensuite tenir les premiers rôles à la « *Toussaint révolutionnaire* », que Couthon avait décrétée pour le 30 brumaire an II (20 novembre 1793) en hommage aux patriotes qui avaient trouvé la mort en martyrs de la Liberté à Lyon, Marseille, Toulon « *et autres lieux de la République* ».

La cérémonie débuta par l'assemblée de la Société populaire, puis celle-ci se rendit en cortège sur deux rangs au Temple de la Raison (l'ancienne cathédrale), devancée par le buste de Chalier, que les Lyonnais venaient d'assassiner. A la Cathédrale, Claude-Alexis célébra

l'avènement de la Raison. « *Pour la première fois, déclama-t-il, cette chaire de mensonge et d'imposture (la cathédrale) va retentir des accents de la vérité... Pour nous désormais, l'évangile de la concorde générale, l'évangile des saintes lois sera annoncé et toutes les âmes sincères recueilleront la doctrine. Ainsi la sanction du ciel sera donnée aux fraternelles instructions de la liberté. On goûtera la simplicité des mœurs, l'unité des principes, le charme de l'union et le bonheur de la paix. Le fanatisme, l'odieux fanatisme ne sera plus soutenu par le mensonge et par l'erreur. Nous l'aurons mis à nu. Ses convictions hideuses le rendront un objet d'horreur et nous le forcerons à s'anéantir dans son impuissance* » (20).

Après quoi Couthon donna lecture de son nouvel arrêté contre les cultes. Puis les ouvriers de la fabrique d'armes de St-André entonnèrent des couplets patriotiques. Dans l'après-midi, on s'occupa encore à jeter en tas, place de Jaude, toutes les statues de saints subsistant dans les églises de la ville, puis à les réduire en poussière.

Le 22 septembre 1794, Claude Alexis Mabru apparaît encore comme l'un des trois secrétaires de la Société populaire de Clermont, signataires d'une adresse demandant à « *détruire les germes de modérantisme* » et « *la continuation du gouvernement révolutionnaire fondé sur une justice prompte sévère et éclairée* ». « *Frappez ! Frappez ! la main sacrilège qui tenterait de détruire l'édifice politique que les Jacobins ont élevé pour le bonheur de l'humanité* », y est-il notamment proclamé (21).

Marie-Anne Charlotte a été au diapason de cette logomachie. Différents auteurs rapportent qu'elle fut choisie pour incarner successivement la Liberté en bonnet rouge, la Marianne républicaine (son prénom y fut-il pour quelque chose ?) et la Déesse Raison, ce qui lui valut le surnom de Myrthé Le Bel. L'un d'eux raconte : « *On l'a vue montée sur un char, un jour de fête civique, coiffée d'un bonnet rouge, vêtue d'une tunique légère relevée au genou par une agrafe, portant une pique au bout de laquelle se trouvait un autre bonnet rouge.* » C'est dans cet appareil qu'elle fit le tour des boulevards de la ville, suivie de ses satellites, les femmes à piques et de toutes les factions couthonistes, dont son époux était l'idéologue (5).

Le cas n'est pas unique. Les sociétés patriotiques tenaient à désigner des **égéries révolutionnaires** dans tout chef-lieu de département et de district. Pour Arras, sa ville natale, Eugène François Vidocq (1775-1857) livre ainsi dans ses *Mémoires* le témoignage suivant : « *une ancienne marchande de pommes, coiffée d'un bonnet rouge, les manches retroussées jusqu'à l'épaule, surnommée la Mère Duchesne, par allusion au fameux Père Duchesne, figura la déesse de la liberté, dans plus d'une solennité démocratique. Elle assistait régulièrement aux séances de la commission dont elle préparait les arrêts par ses apostrophes et ses dénonciations. Elle fit guillotiner tous les habitants d'une rue, qui demeura déserte.* »

Plus près du Pechelbronn, à Lauterbourg, ville de garnison, ce sont deux « *prostituées* », une juive et une chrétienne, qui en 1794 eurent à jouer les rôles de déesses rationnelles dans l'église catholique transformée en temple de la raison (22). A Erstein, selon l'abbé Bernhard, auteur d'une histoire de cette ville, la déesse Raison était figurée sur un autel de l'église St-Martin par « *une fille de mauvaise vie du nom de Schmeltz* ». « *Après la tourmente révolutionnaire, on ne la nommait plus que du nom allemand de Saupuppe (la poupée cochonne). Elle est morte dans la plus grande misère* » (23). Dans son rôle de Déesse Raison, Marie-Anne Charlotte Le Bel, épouse Mabru, aurait-elle été la seule à ne pas avoir été une fille de mauvaise vie ?

La dénonciation du baron de Bode

Claude-Alexis se complut dans ce rôle d'inquisiteur. En pleine vague couthoniste, il avait réussi à se faire nommer juge au tribunal du district de Clermont-Ferrand, que Couthon venait d'ailleurs lui-même présider.

C'est en usant ensuite de ce titre de juge du district de Clermont-Ferrand, qu'il déclencherà fin 1792 sa grande action de sauvetage du Pechelbronn. Le 10 décembre 1792, en effet, muni de la signature de son épouse, il dénonça comme émigré non rentré à temps un voisin et concurrent des mines familiales, le baron de Bode de Soultz-sous-Forêts, et cela dans une lettre directement adressée au Citoyen Roland, le ministre de l'Intérieur du moment. Ce qui, en application des nouvelles lois en vigueur, menaçait le pauvre baron de la confiscation de tous ses biens. Et sans doute était-ce le but recherché.

Claude-Alexis le désigna « *comme ennemi déclaré de la Révolution et comme traître à la Patrie, devant être puni comme tel* ». « *Bode, précise-t-il, a émigré sept mois au moins. Il a disparu de Soultz à différentes reprises. On assure qu'il a émigré trois fois. Cet homme intrigant, traître ayant hautement méprisé nos lois, propagé des principes funestes, est revenu depuis peu à Soultz promener sa fourbe et son impudence, après avoir porté la cocarde blanche à Rastatt. Ce rebelle n'est rentré que par la peur de perdre ses biens et le désir de faire encore du mal. Il est rentré aussi pour renverser par tous les ressorts les plus bas, les plus odieux, la famille Le Bel, dont il a juré la perte* » (24).

Le 24 janvier 1793, Claude-Alexis adressa encore une seconde lettre au ministre « *pour renouveler ses réclamations contre l'arrêté inique et injuste* » que le département du Bas-Rhin avait pris le 27 juillet 1792 et qui avait autorisé le même baron de Bode à exploiter la graisse minérale découverte dans l'enclos de sa saline de Soultz-sous-Forêts (14).

De quoi s'agissait-il ? En avril 1787, le baron de Bode avait acquis, suite à une adjudication forcée, pour la somme de 40 000 livres, la petite saline de Soultz, située à 6 km à peine à l'est du Pechelbronn. L'année suivante, il acquit encore la petite seigneurie du même nom, devenue vacante. Pour faire repartir la saline d'un nouveau pied, il recruta l'ingénieur Georges Chrétien Henri Rosentritt, dont le père avait été le directeur des salines de Bad Dürkheim, au nord de Landau. Cet ingénieur entreprit en conséquence des sondages dans l'enclos de l'usine. Il n'y trouva pas de sources plus « *salantes* ». Par contre, au septentrion de cet enclos, il découvrit en novembre 1791, à cinquante pieds de profondeur (16,25 m) des lits de sable bitumineux de 1,60 à 2,90 m d'épaisseur, qu'il décida aussitôt de mettre en exploitation, suivant les mêmes procédés qu'au Pechelbronn.

La veuve Le Bel s'en inquiéta aussitôt. Elle redoutait que cette mine, directement située sur la grand-route Strasbourg-Landau, ne portât un coup fatal à celle que son époux avait établie à si grands frais. Elle chercha à en obtenir la fermeture par décision de justice, sur le fondement que les privilèges d'ancien régime lui avait réservée le monopole des mines de graisse minérale dans un rayon de six lieues autour du Pechelbronn, donc saline de Soultz comprise. Mais ni le tribunal de Wissembourg, ni les administrateurs du département du Bas-Rhin ne suivirent son argumentation. L'enclos de la saline, en effet, était la propriété personnelle du baron et de toute façon ce monopole de six lieues ne s'était appliqué qu'aux anciennes terres de Hesse-Darmstadt, dont Soultz était exclu, puisqu'ancien fief des barons de Fleckenstein.

Pechelbronn pillé

La veuve Le Bel était donc sur le point de perdre son procès. Mais l'agitation populaire, peut-être attisée par elle (c'est en tout cas ce que laisse entendre la baronne de Bode dans sa correspondance), contraignit bientôt cette dernière à chercher à Gernsbach, sur la rive droite du Rhin, un séjour plus sûr. Le baron l'y retrouva par intervalles. Puis, quand parut la loi menaçant de confiscation tous les émigrés non rentrés, il eut le tort de ne pas revenir tout à fait dans les délais. La veuve Le Bel tenait donc enfin son motif pour écarter son concurrent, qui au demeurant était devenu de plus en plus menaçant, puisqu'il avait demandé une concession minière lui permettant d'exploiter les sables bitumineux en-dehors de la saline de Soultz, dans toute la partie du canton située à l'est de Kutzenhausen.

La dénonciation des époux Mabru tombait en pleine Terreur. Le baron fut convoqué à Strasbourg. Mais redoutant le pire, il préféra, fin septembre 1793, passer discrètement en Allemagne par les montagnes de l'arrière-pays de Wissembourg, bientôt suivi de son épouse et de ses deux fils aînés. Ce qui eut pour résultat de le déclarer émigré pour de bon et d'enclencher effectivement la confiscation de tous ses biens.

Mais l'occupation de l'Alsace du nord par les Austro-Prussiens et l'Armée de Condé, à la mi-octobre, donna au baron l'occasion de sa revanche. A sa demande, son ami, le prince de Salm, qui commandait un régiment condéen de hussards venu camper près de Soultz, fit piller le domaine du Pechelbronn, enlever les chevaux et le bétail. Il déclara l'usine propriété du baron « *au titre de la juste indemnité qui lui était due* ». Quant à la veuve d'Antoine Le Bel, elle fut traînée, pendant plus de deux mois, « *de cachots en cachots* », d'abord à Soultz, puis à Wissembourg et enfin à Brumath, où elle fut « *réduite à la subsistance la plus grossière, n'ayant d'autre lit qu'une terre humide* ». Sa sœur, qui dut partager le même sort, finira même assassinée.

La pauvre veuve ne retrouva sa liberté qu'à la faveur de la contre-offensive Hoche de la fin du mois de décembre 1793. Pour autant, la mine de graisse minérale de la saline ne fut pas fermée. Rosentritt en poursuivit l'exploitation pour le compte de la Nation, qui en avait grand besoin pour faire rouler les affûts d'artillerie et les approvisionnements de l'Armée du Rhin et de la Moselle. Ironie du sort, le Pechelbronn dut alors partager avec lui les rares ouvriers réquisitionnables. Le gisement, cependant, était trop faible pour durer longtemps. Les travaux y cessèrent dès 1798. Mais la veuve d'Antoine Le Bel n'en fut plus le témoin. Affaiblie par les épreuves de sa captivité, elle était décédée au Pechelbronn dès août 1797 à l'âge de 57 ans (25). Ainsi donc, la dénonciation des époux Mabru n'avait-elle apporté que des malheurs.

Derniers mandats

A Clermont-Ferrand, Claude-Alexis n'avait pas changé de bord. Il est encore cité comme administrateur près l'administration municipale de Clermont le 18 frimaire an IV (9 décembre 1795). Puis il quitte le milieu judiciaire pour rejoindre celui de l'instruction publique. Le 15 floréal an VI (4 mai 1796)I, il apparaît ainsi comme membre du jury pour l'établissement de l'Ecole centrale du département. Il assiste à l'installation de cette même école le 10 brumaire an V (31 octobre 1796) et célèbre la Fête de la Fondation de la République à Clermont-Ferrand le 1^{er} vendémiaire an VII (22 septembre 1798) (5). Le 9 messidor an IX (28 juin 1801), il se dira membre du jury central d'instruction publique (26).

Mais le couple Mabru dut en subir le contre-coup. Le lundi de Quasimodo 24 avril 1797, jour de la fête de Montferrand, sa maison de la place du marché au bois à Clermont-Ferrand

est assaillie et lapidée par une subite poussée anti-jacobine. L'incident donna lieu à une enquête judiciaire, au cours de laquelle Claude-Alexis distribua une brochure justificative de vingt-six pages. Mais deux placets railleurs ne tarderont pas à lui répliquer. Le premier d'entre eux fera ainsi le parallèle entre les avanies clermontoises des Mabru et celles que les Autrichiens avaient fait subir à la mère de Marie-Anne Charlotte après la prise des lignes de Wissembourg (27). Preuve que les époux Mabru ne se cachaient pas en Auvergne de leurs parentés alsaciennes. Le procès des émeutiers, par contre, tourna court. Les prévenus des déprédations du 24 avril 1797 finirent en effet par être acquittés, « *n'étant pas convaincus d'avoir fait partie de l'attroupelement* ».

En 1798, Claude-Alexis sera encore nommé maire de Clermont-Ferrand, mais seulement pour quelques mois, ayant été rapidement remplacé. Ce sera son dernier mandat public (5) (17) (28).

Partager Pechelbronn ?

Le couple Mabru ne se serait mis à réclamer sa part de l'héritage d'Antoine Le Bel qu'en l'an V (1797), donc après le décès de sa veuve, et cela pour pouvoir payer l'Ecole polytechnique à ses deux fils aînés, Claude et Auguste. Ce que Jean-André Geynet (l'époux d'Anne Rosalie Le Bel) résume en ces termes : « *La liquidation et partage de la succession Le Bel a été ouverte le 5 fructidor an V (22 août 1797). Un tiers est échu à la Citoyenne Mabru, née Le Bel, établie à Clermont-Ferrand, qui (en avait) un besoin pressant pour l'éducation de ses enfants, dont deux sont à l'Ecole polytechnique à Paris* » (29). Les deux tiers restants furent quant à eux attribués à Marie Joseph Achille Le Bel et aux époux Geynet, qui à partir de cette date se diront donc « *co-propriétaires des mines d'asphalte de Baechelbronn* » ou encore « *les héritiers Le Bel* ».

Et, bien sûr, Marie Joseph Achille Le Bel et Jean André Geynet étaient dans l'impossibilité absolue de payer ce tiers au couple Mabru, l'établissement du Pechelbronn (tant dans sa partie pétrolière que dans son volet agricole) ne dégageant pas assez de revenus. Au demeurant, ils restaient en pleine incertitude, puisque la concession minière de trente ans obtenue par Antoine Le Bel allait expirer en novembre 1798, et que rien ne garantissait encore qu'ils obtiendraient son renouvellement. Pour se rapprocher des ministères et faire avancer plus sûrement ses démarches, Marie Joseph Achille devra d'ailleurs se fixer à Paris, pour un long et très coûteux séjour.

Et cependant, Marie-Anne Charlotte voulut forcer les choses en se rendant au Pechelbronn dans le courant du printemps 1799, accompagnée de ses deux plus jeunes enfants, Adèle et Paul. Sa visite se prolongea bien au-delà de ce qui était prévu. Au début de 1801, elle y était encore, sans bien sûr avoir obtenu sa « *portion héréditaire* », bien qu'entre-temps, en novembre 1800, la concession minière ait été renouvelée pour cinquante nouvelles années.

Son époux Claude Alexis vint donc l'y rejoindre à Strasbourg, au début du mois de mars 1801. Les circonstances, ajoutées aux rigueurs climatiques, l'ayant passablement contrariée, elle n'était pas au mieux de sa forme. « *J'ai trouvé ta Maman d'une santé bien faible et bien délicate*, écrit ainsi Claude Alexis à son fils Auguste, resté à Clermont-Ferrand. *Il paraît que l'air de Strasbourg ne convient pas à sa santé en raison de l'insalubrité de l'atmosphère et de l'humidité du climat, qui est environné d'eaux stagnantes et presque croupies.* » Les deux cadets, par contre, débordaient de vitalité. « *Adèle, dit-il, est une réjouie qui a la gaieté et la*

santé peintes sur la figure. Paul est un petit diable plein d'esprit et lesté comme un singe ». D'avance, il se réjouissait donc de pouvoir faire avec eux le voyage du retour (5).

Pour l'héritage, on finit tout de même par s'entendre sur un compromis. Celui-ci fut conclu le 9 messidor an IX (28 juin 1801) par devant Me Lacombe, notaire à Strasbourg, en présence de toutes les parties : Marie-Anne Charlotte Le Bel, son époux Claude Alexis Mabru, son frère Marie Joseph Achille Le Bel, et son beau frère Jean André Geynet. Ce jour-là, « *devant prendre une détermination absolue* » à l'égard de l'héritage familial, les époux Mabru déclarèrent ne pas vouloir « *s'immiscer* » dans l'exploitation des mines d'asphalte du Pechelbronn. Ils déclarèrent également renoncer à leur part d'un tiers dans les successions d'Antoine Le Bel et d'Anne Catherine de Saint-Roman, son épouse. Ils renonçaient d'autre part à toute prétention sur la concession minière, qui venait d'être renouvelée pour cinquante années, mais qui était déjà mise en danger par les prétentions de Rosentritt sur les mines de lignite et d'asphalte de Lobsann.

La seule chose, que les époux Mabru n'abandonnaient pas, c'était la dot de 40 000 livres qu'Antoine Le Bel avait promise à sa fille, le jour de son mariage en juin 1777. Leur acte de renonciation, toutefois, ne précise pas comment, ni quand cette importante créance « *sur la succession d'Antoine Le Bel* » devait leur être réglée, avec les intérêts (30). Et il y a toute apparence qu'elle ne le sera jamais.

Cette renonciation strasbourgeoise, en tout cas, eut un épilogue tragique : Claude Alexis trouvera la mort, sur le chemin du retour, près de Clermont-Ferrand, dans l'accident de son attelage, le 30 octobre 1801 (5).

Marie-Anne Charlotte reviendra une seconde fois au Pechelbronn au printemps 1805, à l'âge de 43 ans (pour le mariage de son frère Marie Joseph Achille ?). Avant de rentrer à Clermont-Ferrand, elle fera le crochet par Paris, son frère l'ayant chargée de remettre à M. Lefebvre, conseiller des mines, une copie de la « *pétition* » qu'il venait d'adresser au préfet de Wissembourg aux fins d'empêcher le découpage de la concession familiale au profit de la mine d'asphalte de Lobsann, que Georges-Chrétien Rosentritt, l'ancien ingénieur de la saline voisine de Soultz-sous-Forêts, se proposait d'exploiter (32).

Elle reviendra une dernière fois au Pechelbronn au printemps 1815 pour le mariage de son fils Auguste avec Rosette Barbe Kraus de Wissembourg, qui était une sœur cadette de Louise Salomé Krauss qui avait de son côté épousé son frère Marie Joseph Achille. Sa signature apparaît en effet au bas de la convention matrimoniale qui fut conclue le 2 mai 1815 entre les deux époux (32).

Décès à Donzenac

Après le décès en 1828 de Paul, son fils préféré, Marie-Anne Charlotte changea plusieurs fois de domicile, mais pour ses vieux jours, elle se retira dans sa propriété de Mazière, près de Donzenac dans la Corrèze, où elle trépassa le 7 juin 1848. Très curieusement, ce village relevait lui aussi, avant 1789, de l'apanage du comte d'Artois et avait alors été donné en fief au prince de Rohan-Soubise, propriétaire par ailleurs de la baronnie de Fleckenstein, autrement dit de la seigneurie voisine du Pechelbronn, dans laquelle Antoine Le Bel et ses gens venaient chasser. Par un raccourci des plus étonnants, Antoine Le Bel avait ainsi eu l'occasion de certifier véritables les foi, hommage et serment de fidélité que M. de Rohan,

prince de Soubise, avait rendu le 25 juillet 1775 au comte d'Artois pour cette baronnie de Donzenac (4).

Le décès de Marie-Anne Charlotte Le Bel fut signalé au maire du lieu par deux voisins cultivateurs, Jean Pascal, 54 ans, et Jean Delort, 30 ans. Dans le registre d'état civil, on lui donna alors 86 ans (5), alors qu'en toute logique elle ne pouvait être âgée que de 70 ans. Il faut supposer qu'elle est morte dans la solitude et la pauvreté.

D'ailleurs en 1839, son fils Auguste n'avait-il pas écrit : « *M. Joseph Achille Le Bel a la cruauté d'abandonner ma vieille mère dans une position pénible, n'ayant d'autre secours que le mien. Par pure haine contre moi, il ne laisse pas tomber sur elle un centime de son superflu et le peu qu'il lui envoyait avant, à de longues distances, ne l'a été le plus souvent qu'avec une dureté révoltante. Et cette femme si âgée, c'est sa sœur. Elle a soigné son enfance* » (33).

©

Jean-Claude Streicher (janvier 2007)

NOTES :

(1) AN : MC ET/XXIV/893.

(2) ABR : 6E40.2/115.

(3) Philippe Jehin, « *Rapp, le sabreur de Napoléon* », Ed. La Nuée Bleue, Strasbourg, 1999, p. 99.

(4) AN : x/2b/1428.

(5) Liliane Godat-Chanimbaud : « *Antoine (Auguste) Mabru, les Le Bel et l'exploitation du pétrole en Alsace* », auto-édition, 63580 St-Etienne-sur-Usson, mars 2004, 354 pages. Ou renseignement très aimablement communiqué par l'auteur après cette parution.

(6) AN : x/2b/1435.

(7) AN : x/2b/1434.

(8) AN : R1-511.

(9) Abbé Th. Nayral : « *Aperçus historiques sur la ville de Saint-Affrique et sur l'évêché de Vabres* », Carcassonne 1877, p. 263-264 et 258-259.

(10) AN : x/2b/1432.

(11) ABR : 6E40.2/115.

(12) AN : x/2b/1427.

(13) « *Mémoire pour le sieur Pyron contre M. le Procureur général* », BNF : 4-FM-26934.

(14) AN : F14 : 8142.

(15) Duc de Castries, de l'Académie française : « *La Fayette, pionnier de la liberté* », Libr. Hachette 1974, chapitre « *Les notables (1786-1789)* ».

(16) « *Essai sur la nature et la répartition de l'impôt en Auvergne par un habitant de la province* », 1787, BNF : LK2-216.

(17) Edouard Everat : « *Le bureau des finances de Riom (1551-1790)* », Riom 1900, qui contient une notice sur Claude-Alexis Mabru, p. 495-498.

(18) Rapport fait par MM. Mabru et Chirac, députés de la Société des amis de la Constitution, séante aux Jacobins de Clermont-Ferrand, 13 pages in 4°, de l'imprimerie de P. Beaufils à Clermont-Ferrand.

(19) Marc de Vissac : « *Le tribunal criminel du Puy-de-Dôme* », Riom, p. 394-402, 1897, cité par Liliane Godat-Chanimbaud (5).

(20) *Revue d'Auvergne*, 1906, p. 102, cité par Liliane Godat-Chanimbaud (5).

(21) « *Adresse imprimée chez Luimet, imprimeur de la Société populaire de Clermont* », citée par Liliane Godat-Chanimbaud (5).

(22) Serge Braun : « *Chronique de la communauté juive de Lauterbourg* », 18^e colloque de la Société d'histoire des Israélites d'Alsace et de Lorraine, Strasbourg, 10-11 février 1996).

(23) Cité par Rodolphe Reuss dans « *La constitution civile du clergé et la crise religieuse en Alsace (1790-1795)* », Publications de la Faculté des lettres de l'Université de Strasbourg, 1922, tome 2, p. 275-276).

(24) AN : F7 13.040.

(25) Jean-Claude Streicher :

- « *Auguste et Mary de Bode, derniers seigneurs de Sultz* », L'Outre-Forêt n° 88, 4^e trim. 1994 ;

- « *La querelle Bode - Le Bel pour la mine de graisse minérale de la saline de Sultz* », L'Outre-Forêt n° 97, 1^{er} trim. 1997, et n° 98, 2^e trim. 1997

- « *La querelle Rosentritt - Le Bel pour la mine de graisse minérale de la saline de Sultz* », L'Outre-Forêt n° 99, 3^e trim. 1997.

(26) ABR : 7E57.1/21.

(27) Marc de Vissac : « *Le tribunal criminel du Puy-de-Dôme* », Riom, p. 394-402, 1897, cité par Liliane Godat-Chanimbaud (5).

(28) Francisque Mége : « *Le Puy-de-Dôme en 1793 et le proconsulat de Couthon* », 1877.

(29) ABR : SP585/1.

(30) ABR : 7E57.1/21.

(31) AN : F14 8141.

(32) ABR : 7E67.1/85.

(33) Observation par A. Mabru sur la demande en opposition du 13 mai 1839 formée par Fréd. Wolf d'Oberbetschdorf, AN : F14 8142.



Marie-Anne Charlotte Le Bel jeune.



Claude Alexis Mabru, à l'époque de son mariage avec Marie-Anne Charlotte Le Bel.



Marie-Anne Charlotte Le Bel âgée.

C'est en voyant dans *Le Pèlerin Magazine* (qu'elle ne lit habituellement jamais) un compte-rendu du premier ouvrage de Liliane Godat-Chanimbaud sur les Mabru, que Me Rita de la Hitte, avocate à Dinant, s'est souvenue qu'elle possédait ces trois portraits dans son grenier. Sa mère était en effet une parente de Clémentine Beulaton, l'épouse du fils aîné de Marie-Anne Charlotte Le Bel. Celle-ci devait décéder quelques semaines après la redécouverte de ces trois tableaux.

Propens proterus qd tamen requir
 gis in fine aucto les parties s'abstinent
 q' sur. Antoine Lebat leurs pères communs.

Mabru a. Le Mel
 Marie-Anne Charlotte
 Mabru use Lebat
 Volly
 Joseph

Jean André
 Joseph
 Thomas

9 messidor an IX
 1800

Notaire

La signature des époux Mabru au bas de l'acte de renonciation du 9 messidor an IX, par lequel ils abandonnent toute prétention sur la succession du domaine du Pechelbronn (21).



Le portail de droite est celui du domaine des Mabru, 14 rue du Maréchal Fayolle à Romagnat, dans la banlieue sud de Clermont-Ferrand (photo JCS, août 2006).



La maison Mabru, 4-6 rue des Petits Gras, dans le centre de Clermont-Ferrand, en août 2006 (photo JCS).